

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, commissaire-médiateur,
Mme MONIQUE LAJOIE, analyste,
Mme LOUISE BOURDAGES, conseillère en communication,
Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice.

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295
À SAINT-MICHEL-DE-SQUATEC
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

(RENCONTRE DU PROMOTEUR)**

MÉDIATION

VOLUME 2

Séance tenue le 10 février 2003, à 19 h 30
Auberge du Chemin faisant
12, Vieux-Chemin
Cabano

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
RENCONTE DU PROMOTEUR

5 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

On va commencer immédiatement! D'abord, permettez-moi de vous remercier de vous être déplacés, d'être venus nous rencontrer, on l'apprécie énormément. On sait que vous avez un agenda, aussi, qui est pas facile. Le mandat commençant aujourd'hui, on voulait tout de suite prendre contact et voir à ajuster ça, parce qu'il y a différentes façons de procéder, il y a différentes façons aussi de faire la suite.

Je vais vous aborder, de façon différente, dans les deux (2) derniers dossiers, avec quelque chose de commun tous les deux (2) en termes de préparation pour le ministère, c'est peut-être quelque chose qui va faire votre affaire, et si vous avez d'autres solutions, d'autres façons de faire, je veux que vous vous sentiez totalement libres de nous en faire part. Ce qu'on cherche à faire, c'est de faire en sorte que dans une procédure, on puisse avoir assez de souplesse pour nous permettre d'aller chercher des solutions.

L'idée, pour moi, c'est que si on embarque dans la médiation, c'est pas d'avoir une solution, c'est d'accepter de chercher une solution; après ça, une fois que la solution est trouvée, une ou des, après ça c'est de prendre une décision, est-ce que ça vous convient, il va falloir que ça vous convienne et il va falloir que ça convienne aux trois (3) requérants qui sont au dossier.

Vous avez un ordre du jour qui vous a été remis; sur le reste, il y a plein de papiers que vous allez pouvoir consulter.

On va refaire les présentations au tout début, moi c'est Alain Cloutier, je suis membre du BAPE depuis 94, j'ai quelques audiences à mon actif, quelques médiations également, tout récemment. Je parle de médiations où les gens ont accepté d'aller en médiation, monsieur Loranger sait qu'est-ce que je veux dire, il y avait un dossier il y a plusieurs années où les gens avaient pas accepté d'aller en médiation.

Je suis accompagné d'une équipe, évidemment. Dans l'équipe, il y a d'une part, à ma droite, madame Monique Lajoie qui est analyste senior au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Il y a également Anne-Lyne Boutin, qui est coordonnatrice, et pour laquelle certains d'entre vous êtes probablement en contact avec elle.

Madame Louise Bourdages, qui nous accompagne comme agente d'information.

45 Il y a également Florence Béliveau, qui agit à titre de sténographe officielle. Les premières rencontres de médiation, on les fait avec sténographe officielle, c'est la rencontre officielle pour aller chercher le consentement.

50 Donc les objectifs, aller chercher le consentement, même si institutionnellement, on s'attend à ce que vous acceptiez, c'est de comprendre le processus, dans quoi on s'embarque et les disponibilités qu'on vous offre à l'intérieur de cette procédure-là.

55 Donc ce soir, à la toute fin, je vais vous demander votre consentement. Je vais surtout vous expliquer, avant d'arriver à ça, comment ça marche, comment ça peut marcher aussi, suivant les différentes formules.

60 Et à la finale, ça va être d'explorer l'information qu'on a sur les requêtes, même s'il y en a une partie que vous avez certainement déjà entendue, mais on va vous déposer les requêtes d'audience publique des requérants, et on va également vous faire part de commentaires qu'on a eus cet après-midi avec eux. Des fois, ça permet d'éclairer et mettre un focus sur certains de ces éléments-là de façon plus précise.

65 Je vais vous demander de vous présenter pour fins de nos notes officielles. Monsieur Loranger, vous vous présentez et également votre équipe.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

70 Oui, Jean-Louis Loranger, je suis directeur pour le ministère des Transports pour le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et les Îles.

75 Je suis accompagné à ma gauche de monsieur Victor Bérubé, chef de service; autrement dit, c'est lui qui est responsable, qui dirige le service qui est responsable des études d'impact, des études environnementales.

80 À ma droite, Louis Belzile, qui est chargé de projet pour ce dossier-là. Louis est biologiste de formation.

85 Et Janine Banville, qui est notre agente de communication à la Direction régionale.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

80 Le mode de fonctionnement que je vous propose pour la réunion, ce serait de me donner une quinzaine de minutes, je pourrais faire le tour, un topo un peu sur qu'est-ce que j'ai à vous présenter; prenez vos questions, prenez-les en note et on va répondre à toutes vos questions, c'est pas un problème. Toutes, en tout cas on va essayer de répondre à toutes vos questions.

85 Je veux que vous vous sentiez parfaitement à l'aise, et s'il y a quelque chose qui est pas dit ou pas compris ce soir, n'ayez aucune hésitation à recontacter la Commission, on va vous

répondre. L'idée, c'est d'être des facilitateurs de rencontre pour des objets précis, qui sont de trouver la recherche d'une solution.

90 Je passe par-dessus la lecture du mandat puisque vous l'avez dans votre pochette, c'est un mandat de médiation.

95 Donc en temps normal, le ministre qui reçoit, dans le cadre de la procédure, des demandes d'audience publique, lorsqu'il en reçoit un nombre limité et lorsque la nature des enjeux qui sont mentionnés par les requérants est d'ordre également local, c'est pas des enjeux internationaux ou des choses qui sont très théoriques, il lui vient à l'idée, est-ce que c'est réglable en médiation. C'est le mandat qu'on a reçu.

100 Ça signifie qu'on fait une tentative de médiation. Si ça marche pas, on arrête, ça peut arrêter en tout temps, mais avant d'arrêter, on va essayer comme il faut. Mais en même temps, on n'étirera pas sans fin, on fera pas des réunions pour faire des réunions, il y a pas d'intérêt pour personne là-dedans.

105 Mais on va faire l'effort de voir s'il y a un terrain, si on est capable d'aller chercher, mais tous ensemble. Quand je dis "on", c'est vous, les requérants. Moi, je suis un facilitateur entre les deux (2).

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

110 Est-ce que la médiation, c'est une procédure automatique ou c'est un pouvoir discrétionnaire du ministre, dépendamment des dossiers?

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

115 Je vous dirais, à partir de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est un essai, c'est une procédure qui a été instituée pour permettre d'aller chercher de la souplesse dans la procédure. Donc ça permet de ne pas faire l'audience publique, à condition que les gens trouvent satisfaction.

120 C'est pour ça que ça peut pas s'appliquer dans n'importe quel dossier nécessairement.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

125 Mais un promoteur pourrait pas demander une médiation?

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Formellement, non. Si je compare à l'audience publique où un promoteur peut demander une audience publique, ça s'est fait beaucoup ces dernières années, pour une question à

130 l'occasion de raccourcir les délais, il y a des promoteurs importants qui ont demandé des audiences publiques.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

135 Dont le ministère des Transports.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

140 Dans le cas d'une médiation, ça pourrait être demandé mais la base qui initie une médiation, ce n'est pas la médiation, c'est l'audience publique. Et si le ministre le juge opportun, là va donner un mandat de médiation.

145 Donc la médiation, c'est pas un système à part, c'est pas l'audience publique ou la médiation, c'est l'audience publique et dans l'audience publique, il y a une possibilité de médiation.

150 Ça signifie que si les gens trouvent satisfaction, ils échangent l'objet des ententes, je dis l'entente, ça peut être une entente à trois (3) volets quand c'est trois (3) cas particuliers, mais vont échanger une acceptation formelle d'engagement du promoteur, qui a signé comme un contrat, ils vont échanger ça en retirant leurs demandes d'audience publique au ministre. C'est un échange, dans ce sens-là.

155 Bon, comme membre du BAPE, je suis assermenté, c'est la même chose que lors d'une audience publique, assermenté par un juge de la Cour supérieure.

On a certains pouvoirs mais on a surtout l'obligation d'agir équitablement, on est sous la surveillance des tribunaux supérieurs. Ça signifie qu'on doit agir équitablement, de la même façon qu'à l'audience publique.

160 Dans le cas d'une médiation, ce que ça signifie, c'est qu'on est neutre, on est neutre pendant toute la procédure. Dans une audience publique, on est neutre dans la partie publique mais dans le rapport, il y a l'expression de ce que la Commission pense du dossier, ce qu'elle a entendu et ce qu'elle pense. Dans le cas d'une médiation, on écoute, et on fait en sorte que par un échange de propositions, de contre-propositions, de satisfaire les deux (2) parties de façon neutre.

165 Ça empêche pas de donner notre avis sur certaines choses, parce qu'on peut le faire, ça peut permettre d'avancer avec le dossier, mais c'est de façon neutre tout le temps, on n'émet pas d'avis, est-ce que ça a du bon sens ou ça a pas de bon sens, on s'occupe pas de ça.

170 Par contre, les devoirs du médiateur, c'est de s'assurer que ça respecte les lois et règlements du Québec; dans le cas d'une institution publique, c'est moins agaçant que dans

d'autres situations, mais en particulier les lois de l'Environnement. Ça implique également le respect du droit des tiers.

175

Ça signifie également, à titre d'exemple, la solution facile qu'on entend souvent, plus en audience qu'autrement, c'est: je suis pas contre le tracé mais passez-le ailleurs! Bon, passez-le ailleurs, c'est probablement des gens qui sont venus à la séance d'information publique et qui ont considéré qu'ils étaient pas impactés, ils ont pas demandé d'audience publique, on leur reportera pas le problème non plus. Si ça arrivait, je pourrais intervenir soit pour faire cesser la médiation ou trouver une façon de s'assurer que le droit des tiers est respecté également. Donc c'est le cadre.

180

Je rappelle donc, avec l'expression qu'on donne, ça signifie que les gens gardent, pendant tout le temps, les requérants, les requérants d'audience publique gardent, durant toute la durée de la médiation, leur droit à l'audience publique; ils le maintiennent. Ce n'est que s'ils obtiennent satisfaction qu'ils vont le troquer pour l'audience publique avec le ministre, en demandant au ministre que ce soit ça qui soit retenu, l'entente.

185

Donc ça signifie, et c'est ce qu'on a expliqué aux gens cet après-midi, ça signifie qu'entre les deux (2) modèles, il y a le choix d'une médiation où là, ils ont des choses, je dirais des ententes concrètes, fermes, claires, un engagement par un représentant qui est décideur, dans le cas du ministère, c'est souvent un engagement écrit du directeur régional, qui est en autorité, qui est échangé contre une audience où là, ils ont à convaincre une commission du bien-fondé de leur position, la Commission a à la retenir, à l'exprimer par écrit dans un rapport et de le fournir au ministre de l'Environnement. C'est un choix entre ces deux (2) options-là, donc quelque chose de concret rapidement ou quelque chose qu'il y a un devoir de conviction à faire qu'on n'a pas dans le cas d'une médiation.

190

195

Si les gens s'entendent sur quelque chose, c'est concret, c'est là-dessus que tout s'appuie, tout simplement.

200

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Dans le cas d'une décision, d'une solution qui irait où il y a une autre loi qui régit cette décision-là, disons je suis d'accord pour être exproprié, je vais vous exproprier, disons que si on s'entend pas, on se ramasse au tribunal de l'expropriation.

205

Est-ce que vous, en médiation, est-ce que vous allez décider sur le principe, vous allez être exproprié, ça vous satisfait, ou aller jusqu'à dire, vous allez négocier, vous allez vous entendre sur l'indemnité.

210

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

On n'aura pas besoin. On n'a pas à jouer sur la concurrence des lois. Ce qu'on va faire, c'est à partir de votre proposition, si dans certains cas vous considérez que le ministère, suivant

215

le cas d'espèce, à la lumière de l'information, et là je réfère à des dossiers que j'ai eus aussi il y a pas longtemps, qu'il y aurait lieu d'exproprier d'une certaine façon, ça demeure vous qui expropriez.

220

Votre engagement, ça pourrait être d'exproprier, compte tenu de l'analyse du dossier que vous faites à ce moment-là, d'exproprier, indemniser. On reviendra là-dessus, mais suivant la formule que vous avez. Ça pourrait être un engagement dans ce sens-là.

225 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

OK. Si l'autre accepte de retirer sa demande en audience publique, à ce moment-là on suit la procédure d'expropriation. Si jamais on s'entend pas en négociation, on se ramasse au Tribunal administratif; si c'est accepté...

230

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Il y a des cas patents qu'on a, c'est au niveau de Saint-Henri-de-Lévis entre autres, où c'est qu'il y a des engagements que vous pourrez voir dans le rapport au ministre. Vous devez l'avoir en PDF.

235

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Il y a des engagements qui sont allés jusqu'au montant?

240

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Pas au montant.

245 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

L'individu à qui, par exemple dans la négociation, il est question d'acheter une propriété, tout ça, lui, pour prendre sa décision à savoir s'il accepte la proposition, il peut demander peut-être à connaître les montants. Est-ce que ça va jusque là ou vous arrêtez...

250

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

Moi, j'irai pas jusque là, compte tenu qu'au moment où c'est fait, ces éléments-là, je prends pour acquis que la connaissance détaillée du dossier, vous l'avez pas nécessairement. Je pense même au métrage exact d'acquisition, tous ces éléments-là.

255

Mais vous allez voir, si vous prenez le rapport sur Saint-Henri, il y des engagements du ministère d'indemniser. De quelle façon, dans certains cas c'est de maintenir la résidence sur la propriété, la déplacer ou d'offrir une compensation autre.

260

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

265 En fait, si la décision devient une expropriation, l'engagement, c'est d'aller jusqu'au bout du processus; les deux (2) parties s'engagent, les deux, d'aller jusqu'au bout. Que ce soit de gré à gré ou un tribunal qui décide.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

270 Mais il allait plus précis parce que dans certains cas, vous êtes allés jusqu'à dire, exemple, une relocalisation.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

275 Oui.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

280 Parce que quand on exproprie, c'est pas la relocalisation systématique. Si le rachat est moins dispendieux que la relocalisation, on achète.

Si on dit, on relocalise, bien là, il faut s'en tenir à ça.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

285 Oui. Mais un élément qui était précisé dans le cas auquel on réfère, c'est beaucoup sur le fait que tout se produit de gré à gré et suivant les règles habituelles de la procédure.

290 On peut pas, je dirais, on peut pas brimer non plus quiconque d'un droit réservé dans le cadre d'une autre loi; on ferait un impair majeur. Donc c'est de le rappeler.

295 Je vous dis ça parce qu'on va l'aborder tantôt, c'est étonnant comment les gens comprennent pas toujours ce qu'est la question de l'indemnisation et puis l'expropriation; ou des fois, ils le comprennent comme ça a déjà été il y a quelques dizaines d'années, je vous le dis par expérience.

Des fois, quand ils sont éclairés sur comment ça marche, à partir de l'empiétement sur le terrain et le premier chèque - il y a des gens qui pensent, expropriation, c'est expropriation de la maison et tout et je m'en vais ailleurs.

300 Toutes vos démarches que vous faites, votre démarche avec vos fascicules et d'expliquer sur le fait que c'est progressif, en tout début, c'est un déplacement sur le terrain, si c'est pas possible on peut aller à la relocalisation, toute cette marge de manœuvre là, ça vaut toujours la peine de l'aborder mais depuis le début jusqu'à l'étape ultime.

305 Et là, les gens peuvent se placer là-dedans, dans leurs préférences. Ce qui est fait par les gens chez vous, de l'expropriation, mais sur une base je dirais d'accommodement. Je pense surtout au gré à gré, en trouvant c'est quoi la formule qui est celle qui pourrait convenir aux citoyens.

310 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Et puis si jamais on a une situation où bon, on s'entend sur une mesure, on s'entend sur une solution mais ça implique un tiers qui fait pas partie des requérants, exemple on décide de modifier le tracé chez un autre propriétaire qui fait pas partie des requérants, comment c'est vu, à ce moment-là?

Parce que l'autre propriétaire, on le connaît pas. Le processus environnemental, c'est tu nous autres qui le rencontrent, c'est tu vous autres qui le rencontrez.

320 **PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:**

On verra rendu là, mais ce qui est certain, c'est qu'on empiétera pas sur les droits des tiers, comme je vous disais tantôt. Moi, j'ai un devoir que ce soit couvert.

325 Ça se fait de deux (2) façons. Le premier réflexe, c'est de ne pas l'appliquer; on n'arrêtera pas une médiation juste sur une question théorique. À partir de ce qui se passe, si c'est le cas, là on verra si c'est une possibilité qu'il soit consulté, d'aller le voir, on verra. Mais on peut pas, je dirais transporter le problème sur d'autres qui sont absents et qui sont peut-être dans leur plein droit de pas avoir demandé une audience publique. On peut pas leur reprocher après le coup, jugeant qu'ils sont pas impactés, maintenant qu'ils le deviendraient, d'avoir manqué le bateau.

330

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

335 C'est ça. Parce qu'avec le projet initial, ils étaient peut-être d'accord mais avec le projet modifié, ils sont peut-être plus d'accord.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

340 Sauf qu'on peut pas leur donner des droits à l'audience publique rétrospectivement non plus. Mais ce droit du tiers là est important. Il est important si on considère qu'il est impacté, pour moi - parce qu'on a convoqué, pour la rencontre d'aujourd'hui, les gens qui sont requérants, point; les autres, c'est la discrétion du médiateur et c'est peut-être si le médiateur juge nécessaire à l'application d'une entente.

345

Dans un cas comme dans celui que vous soulevez, c'est plus que nécessaire. Si on le fait pas, l'entente s'applique pas, s'applique pas tout simplement.

350 La contrainte de ça, c'est qu'on peut pas faire non plus, inviter tout le monde et faire une audience en fermé plutôt que de la faire publiquement, non plus. De toute façon, ça pourrait prendre plus de temps que de la faire autrement.

Ça fait que la marge est entre les deux (2), strictement.

355 Au niveau du type de rencontres, dépendamment de votre proposition, comment vous allez régir votre position, je vais vous demander de me faire confiance sur les moyens à prendre pour organiser les rencontres.

360 Ça implique que dans certains cas, je vous dirai, je pense tout de suite aux deux (2) derniers dossiers, dans certains cas ça a été en groupe au début, ça a été cas par cas pour négocier à la pièce, pour aller chercher clairement c'est quoi et c'est quoi dans la proposition qui fait l'affaire, qui peut faire qu'un requérant peut laisser tomber quelques autres éléments aussi. Dans un autre cas, ça a été collectivement, ils étaient cinq (5) et ça a été fait collectivement.

365 Mais dans les deux (2) cas, on a demandé au promoteur de nous laisser choisir comment trouver le moyen d'être le plus efficace, de vous aider à être le plus efficace, et on va aussi être le plus efficace pour eux autres, tout simplement.

370 Des fois, ça peut être des gens qui s'entendent moins bien, ça arrive, ça peut être le cas, on va s'ajuster en fonction de ça pour pas qu'il y ait de bruit de fond qui pourrait troubler les propositions.

375 Le BAPE, c'est une organisation de consultation publique. Dans le cadre d'une médiation, on applique encore les mêmes principes, sauf que faire des séances de médiation, de négociation en public, c'est un petit peu antinomique, je pense que tous ceux qui ont fait de la médiation vont dire, il y a quelque chose qui marche pas dans le système.

380 Ce qu'on fait, on est dans le cadre d'une procédure qui est publique mais on va faire des séances de travail de médiation privément, avec les requérants et avec vous. Par contre, l'entente - je prends tout le temps pour acquis qu'il y a une entente mais il y aurait pas d'entente que le fruit de la non-entente serait également public avec le rapport que moi, j'adresse au ministre de l'Environnement. Donc on rend publique l'entente et la façon d'y arriver.

385 Dans la façon d'y arriver, ça signifie des notes de sténographie qui sont rendues publiques dans la semaine suivante de l'exercice. Ça comprend, pour d'autres séances de travail, des comptes rendus que la Commission va faire; comme ça, on va faire un compte rendu qui explique un peu c'était quoi les objets, de quoi on a traité, qu'est-ce qui en est, et ces comptes rendus là sont rendus publics.

390 À moins qu'il y ait un élément qui pourrait être nuisible, je dirais, à la résolution ou à l'accomplissement d'une entente, là on va le retarder mais tous, tous les éléments du dossier

vont quand même être rendus publics à la fin, avec le rapport, de toute façon. Ça fait que c'est le caractère public qu'on préserve.

395 Enfin, comme médiateur, j'ai l'autorité pour mettre fin à la médiation en tout temps, si ça avance pas ou s'il y a vraiment rien à faire. On n'utilisera pas deux (2) mois si on sait que ça fonctionne pas le premier mois. Le premier mois, habituellement, il est exploratoire et le deuxième mois, c'est la médiation.

400 Ce que je vous propose, je prends pour acquis que vous acceptez, j'y vais avec ce sens-là mais c'est votre décision évidemment, mais la médiation va commencer immédiatement, pour tomber tout de suite dans le concret, à moins qu'il y ait vraiment quelque chose qui apparaisse et qui est incontournable, pour qu'on puisse se gouverner rapidement tout le monde.

405 On fera pas des réunions pour faire des réunions, je suis pas tellement partisan, mais on va essayer d'organiser tout ça pour que ce soit constructif et prendre les moyens pour.

 Je vous donne un exemple, dans les deux (2) autres cas, il y a un délai qui a été demandé par le promoteur au début. Bon, on avait le choix de commencer tout de suite demain et de faire des réunions, et commencer à construire, la formule que je favorise, vous allez avoir les requêtes, vous savez c'est quoi les attentes au-delà de celles que vous avez probablement déjà entendues lors des séances publiques, on va aller un peu plus en profondeur avec qu'est-ce qu'ils nous ont exprimé cet après-midi, je pense que ça vous permet de vous positionner pour avoir une position générale ou des positions de cas par cas qui va permettre de mettre quelque chose sur la table.

410
415

 Si c'est le cas et vous nous dites, on a besoin de tant de temps pour se préparer, je vais l'accepter; je vais vous mettre une pression pour que ce soit le plus vite, mais au-delà de ça, dans les deux (2) premiers dossiers, dans un cas ça a pris une semaine et demie (1 ½) et dans l'autre cas, ça a pris deux (2) semaines et même un peu plus. Au tout début, j'étais pas sûr que c'était une bonne décision mais dans le cas où ça a pris deux semaines et demie (2 ½), ça s'est réglé en une séance, avec les ajustements de quelqu'un qui a dit, ça on peut, on peut, on peut, et en suggérant qu'on le change.

420

425 Ça fait que moi, je suis ouvert à toute solution qui permet d'avancer et de mettre quelque chose sur la table. On comprend ça, tout simplement, on va s'ajuster avec vous pour cette partie-là.

 L'autre élément, c'est que les éléments de justification du projet, selon nos règles de principe de médiation, sont exclus d'une médiation. Si quelqu'un arrive et nous dit, bon bien, je suis contre le projet, si c'est ça et que c'est pas juste une position affichée, et que ça se traduit pas par, cependant si j'avais telle chose, je vais aviser que je vais mettre fin à la médiation pour pas que personne perde son temps avec ça.

430

435 Évidemment, qu'est-ce qui rentre dans une justification, il y a des choses qui sont bien évidentes, des exemples bien faciles à mettre, il y a d'autres exemples qui sont moins faciles à mettre. Mais par expérience, je vous dirais, on va quand même le tenter, mais en identifiant que ça peut être un irritant incontournable, et on verra si vraiment c'est des positions.

440 Je le ferais dans n'importe quel dossier de médiation, pour voir qu'est-ce qu'il reste sur la liste d'épicerie, une fois qu'on a commencé, et qu'est-ce qu'on maintient pour continuer.

Mais les éléments qui touchent la justification d'un projet n'entrent pas dans le cadre d'une médiation; c'est notre principe.

445 Le rôle du médiateur, j'énumère rapidement: présider les travaux, assister les participants, susciter l'échange de l'information, contribuer à définir et à développer des solutions, faciliter la communication et le processus de négociation; peut proposer des éléments de solution.

450 Je vous mentionnais en tout début, je considère être neutre même si, à l'occasion, je vais essayer de pousser pour trouver une solution. Des fois, c'est en l'accommodant, des fois c'est sur la formulation. Dans un cas, ça a été sur la formulation, en changeant la formulation, la personne disait, ah oui, ça, ça va.

455 Je ferai pas ça pour que ça vous déplaie et l'inverse non plus. Je fais ça si ça peut arranger les affaires. C'est vous qui restez maîtres, est-ce que ça, ça vous convient à vous. On n'essaie pas de rentrer rien dans la gorge de personne de force, mais ça va être de la recherche de qu'est-ce qui permet.

460 Je vous dis ça par rapport aux mots parce que des fois, c'est souvent l'occasion, on est tous enfermé dans notre vocabulaire, dans nos champs respectifs mais des fois, juste un changement de mots, ça peut jouer.

465 Mais ça reste, c'est important, ça reste que c'est vous qui êtes propriétaires de votre position, c'est vous qui avez à statuer sur votre position. Si ce que je propose, si c'était le cas, si ça vous convient pas, vous avez tout simplement à me signaler que cette partie-là, tel que c'est exprimé, ça convient pas.

470 Donc je vais, si c'est le cas, au besoin, m'impliquer davantage que juste écouter les deux (2) parties.

475 Le rôle des requérants et du promoteur! Bon, s'il y a consentement, la première des règles, on demande qu'il y ait une participation de bonne foi; je pense que c'est élémentaire, tout le monde est de bonne foi dans le fond, quelqu'un m'avait déjà dit, mais se concrétisant par une construction positive par rapport à un problème. Il y a un problème, les gens qui sont en désaccord avec une partie du projet, ils le formulent de différentes façons, donc on cherche une solution.

480 La médiation, pour moi, je le répète et je vais le répéter lors des rencontres, c'est d'accepter de s'engager dans un processus de recherche de solution. Maintenant, la solution qui est trouvée, il faut qu'elle vous convienne, il faut qu'elle convienne aux autres aussi. Si ça accroche, on va en trouver une autre, on va essayer d'en trouver une autre, et si ça fait pas sur la deuxième, ce sera la troisième, mais on va essayer de trouver quelque chose.

485 Donc c'est pas d'avoir la solution toute magique d'un coup, mais c'est à partir d'une construction qui est positive, qui va être évidemment vos premières propositions, ça va être de voir comment c'est accommodant.

490 L'autre chose que je mentionne toujours au promoteur, institutionnel ou privé, je vais vous demander, je vais vous le dire de la façon suivante, je préférerais ne pas m'attendre à avoir une stratégie de communication par étape ou de négociation pour avancer. Ça veut pas dire qu'il y a pas place à ça, mais ça signifie qu'il faut quand même qu'il y ait quelque chose de constructif, de mettre sur la table je dirais quelque chose de consistant, pour voir si c'est accommodant, si ça avance sur quelque chose.

495 Je vous demanderais juste de pas, OK, on va en mettre un petit peu et la semaine prochaine, on en met un petit peu. Je pense pas que le temps nous permettrait de le faire, et si je vois des exemples passer, c'était une bonne option pour construire quelque chose, et je vais vous appuyer dans ce sens-là, énormément.

500 La médiation, c'est donc ensemble qu'on va chercher ça. J'ai avisé les requérants cet après-midi qu'à partir de maintenant, compte tenu qu'ils ont accepté les trois (3) de participer dans la médiation, à partir de maintenant, les négociations, médiations ou ce qui se passe passent par mon entremise, l'entremise de la Commission. Donc ça passe par la médiation. Ça signifie que je m'attends qu'il y ait plus de contacts qui soient pris entre les requérants et vous, comme promoteur public.

510 Ça signifie également que je m'attends pas de lire les propositions-contre-propositions dans la presse avant d'en avoir pris connaissance. Et puis ça va être la même chose de notre côté, les communications avec la presse qui vont avoir lieu, ça va être d'expliquer - et il y a déjà des demandes dans la région par quelques médias - c'est d'expliquer la procédure et d'expliquer, même si c'est pas toujours évident, mais d'expliquer c'est quoi le cadre de travail dans le cadre d'une procédure publique.

515 Il y en aura pas d'autres, d'aucune façon il y aura de communications sur qu'est-ce qui se passe et le contenu, parce que je considère que ça appartient à vous et les requérants.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

520 Ça veut dire que nous autres, dans le fond, on est mieux de pas répondre, on est mieux de vous les référer sur la procédure.

PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:

525 Je vous laisse prendre votre décision là-dessus, mais notre position est claire par rapport à ça.

Et on a quelqu'un, justement, qui est à même d'expliquer comment ça fonctionne, le BAPE. Et souvent, pour arriver sur la médiation, il faut passer par l'audience, vous l'avez vu tantôt, il faut partir de ministère de l'Environnement et tomber dans la procédure d'audience, et après ça y aller sur la médiation.

535 Mais nous, les explications publiques vont être données, c'est lié strictement au caractère public d'entente à la fin, pour que les gens comprennent aussi que c'est pas juste une entente qui est faite avec porte close et personne va savoir ce qui se passe.

Le résultat est de nature publique, forcément en plus quand c'est un promoteur public comme vous.

540 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Ça, ça veut dire que vous, vous donnerez pas le nom des requérants et nous autres aussi, on peut pas les donner.

545 **PAR LE COMMAISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Le nom des requérants, vous allez les avoir, ils ont consenti à rendre publiques leurs requêtes; vous allez avoir les requêtes dès ce soir.

550 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Non, mais je veux dire au niveau de la presse, est-ce que vous, vous allez donner les noms des requérants.

555 **PAR LA CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION:**

C'est accessible sur Internet dès demain.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

560 La Municipalité, excusez, les autorités municipales, s'ils veulent s'informer du déroulement, de l'avancement. Nous autres, c'est sûr que c'est un partenaire privilégié, la Municipalité, pour nous autres. Ça veut dire qu'en théorie, on leur dit rien du déroulement, on les réfère?

565

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

570 Je suis mal placé pour vous dire ce que vous devez leur dire ou pas leur dire. Je vais
vous expliquer ce que moi, j'attends de votre position à vous. Je pense que vous êtes tout du
monde capable de prendre position sans moi là-dessus.

575 Ce que je vous dis, par rapport à la Municipalité nommément, la Municipalité pour nous,
c'est une personne-ressource. À la lecture du dossier on se rend compte qu'il y a pas une
interaction directe avec la Municipalité.

580 Je reprends l'exemple que j'ai donné aujourd'hui, si on avait été en milieu avec un réseau
d'aqueduc, ça aurait été difficile de passer à côté de la Municipalité. Directement, bon, il y a des
conséquences qui peuvent avoir lieu.

585 Dans le cas présent, la Commission a demandé de rencontrer la Municipalité cet après-
midi, on les a rencontrés, et puis ça vise différentes choses. C'est de les préparer en expliquant
ce qu'on faisait, on les a entendus beaucoup pour les questions, comment on faisait, on leur a
expliqué tout ce qu'on faisait, on a expliqué les mêmes choses qu'on va se parler par rapport au
caractère privé.

590 On leur a aussi expliqué qu'on les rencontrait parce qu'on était chez eux et qu'on les
sollicitait pour avoir des salles, parce qu'on veut nécessairement faire ça dans les locaux
municipaux, quand on est capable. C'est pas juste une question d'économie, c'est une question
par rapport aux citoyens, pour qu'ils se sentent chez eux. Si on leur demandait d'aller à côté,
déjà il y a des gens qui penseraient que c'est une tactique de pression, et ça viendrait pas de
vous, ça pourrait même venir de nous autres, et c'est même pas ça qu'on pense. Quand on est
capable, on le fait toujours localement.

595 Pour le faire dans leurs bureaux, on tenait à les informer qu'on était chez eux, et on leur a
demandé d'être prêts. Que c'était possible, sur des points particuliers, compte tenu de ce qu'on
a entendu, et vous allez le voir tantôt, c'est pas impossible que la Municipalité soit mise à
contribution avec une position par rapport à un point, je pense à la neige en particulier.

600 Bon, si c'est le cas, on va intervenir, mais pendant la médiation et là, la Municipalité, elle
nous a offert je dirais sa collaboration la plus totale, cet après-midi.

605 On leur a expliqué aussi qu'on fera pas de communication publique; je pense qu'ils ont
assez bien compris, aussi.

Ça répond tu à votre question, monsieur Bérubé?

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

610 Oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Dites-le si c'est pas le cas.

615 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

Oui, oui, ça répond très bien.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

620

Je reviens, comme promoteur, ça signifie que pour les séances de médiation, selon comment ça va se passer, c'est nécessaire d'avoir quelqu'un en autorité. Pour moi, l'autorité, c'est le directeur régional; cependant, c'est aussi possible, on l'a fait dans certains cas, d'avoir quelqu'un qui est délégué par vous, qui peut avoir toutes sortes d'habilités, mais qui est je dirais toujours en possibilité de communication, tout simplement pour que les citoyens sentent qu'on est toujours dans le vrai, toujours, toujours. Ça fait que c'est possible également, ce sera possible de s'arranger à ce moment-là.

625

630

Dans le cas du présent dossier, déjà lors de la rencontre, il est possible d'identifier, ça va être certainement utile d'avoir, que ce soit pour des présentations ou que ce soit pour répondre au cas par cas, mais je dirais dans les trois (3) cas, ça va être nécessairement utile pour les travaux puis pour vous d'avoir quelqu'un qui maîtrise totalement la question de la procédure d'indemnisation et d'expropriation, pour avoir une information je dirais assez détaillée.

635

Ça s'arrête évidemment bien avant de trouver un chiffre, mais par expérience, alors que dans d'autres dossiers des gens s'attendaient d'avoir des chiffres, on n'a jamais eu besoin de se rendre aux chiffres en expliquant pourquoi. Mais par contre, ils ont compris ce que signifiaient les différentes étapes et puis en particulier, dans la procédure, que signifie s'entendre, je dirais l'espèce d'obligation morale que vous avez de vous entendre de gré à gré avant d'arriver avec un avis de dépôt comme quoi qu'ils sont pas chez eux, là.

640

645

C'est important, ça va être important dans ce dossier-là aussi, pour la même raison. Donc si vous pouvez avoir quelqu'un, je sais pas si c'est ici ou autrement, mais s'il y a quelqu'un qui est en mesure de donner je dirais l'heure juste, précise. Et puis toujours dans la limite de ce qu'il est possible de dire, mais l'heure juste; et quand c'est pas possible l'heure juste, c'est pas être capable de le dire.

650

L'autre personne-ressource que j'oubliais, c'est le ministère de l'Environnement; on l'a rencontré vendredi après-midi, que vous connaissez, c'est monsieur Thomassin. On l'a rencontré pour expliquer, connaissant un peu notre procédure mais dans ce cas-là aussi, comme personne-ressource, c'est quelqu'un qui est appelé à venir donner un point de vue lorsque ça se présente.

655 Dans les deux (2) derniers dossiers, l'interaction a été complètement différente dans les deux (2) cas, mais par contre, c'est quelqu'un qui est venu et puis qui a pu venir contribuer, par une information, à ce que les gens, je dirais encore une fois, aient l'heure juste. C'est possible que ce soit le cas, pour l'instant, pour moi c'est impossible de vous répondre; par contre, les gens sont disponibles.

660 C'est les seules personnes-ressources qui ont été identifiées présentement, la Municipalité et le ministère de l'Environnement.

665 Pour l'instant, il y a pas de visite de groupe, ce qu'on appelle des visites publiques, ça veut dire les requérants avec vous, il y en a pas de prévu comme tel, les visites qui sont prévues, c'est les quatre-cinq (4-5) fois qu'on a passé après-midi, avant et après la réunion; c'est certain qu'à chaque fois qu'on va passer, on va aller voir.

670 Le but, c'est toujours d'essayer d'avoir la meilleure idée de ce qu'on voit présentement, une meilleure idée encore parce qu'on a de l'information de vous, des positions, des lieux. Mais pour l'instant, il y a pas de visite d'organisée, il y a pas de visite prévue.

Les deux (2) autres cas, les deux (2) autres dossiers, bien, on n'a pas eu besoin d'en faire, ça fait que c'est pas impossible aussi.

675 Alors consentement à la médiation! On peut vous parler tout de suite – je vais finir avec le consentement. Avant de vous parler de ce qu'on appelle, nous, les objets des requêtes, on va vous faire circuler les demandes d'audience publique comme telles.

680 Je peux revenir dessus plus en détail aussi, je vais vous signaler un peu ce qui a été discuté cet après-midi, c'est pas une proposition mais c'est vraiment des discussions je dirais libres, entre guillemets, et dans certains cas, je vais vous pointer certains éléments qui étaient déjà sur la requête et puis qui ont été peu ou pas abordés. Je dis pas qu'ils ont pas d'importance non plus, mais en groupe, les gens, des fois, ils entendent leur voisin et puis ils peuvent passer par-dessus un sujet, mais en gros, ça va couvrir.

685 Ce qu'il est important pour vous de savoir, c'est que vos orientations doivent s'appuyer sur leurs préoccupations, et leurs préoccupations, c'est les requêtes et puis les explications qu'on vous fournit tout de suite. Vous allez l'avoir de façon encore bien meilleure que nos résumés, là, dans les verbatim, dans quelques jours; par contre, toujours dans ce souci-là d'être efficaces, on aime mieux vous les communiquer tout de suite et puis je dirais, vous aurez à ajuster tout ça en fonction des requérants, de leurs expressions dans les verbatim.

690 Si on revient sur un premier, monsieur Santerre Jean-Marie, évidemment pour lui, c'est la question aussi du tracé comme tel, donc on a entendu beaucoup que pas de tracé c'est encore mieux, pas le tracé actuel c'est encore mieux, ou quand ça embarque de notre côté, c'est plus dérangeant que si ça nous touchait pas, évidemment.

700

Il a été question, je vous en fais l'énumération, c'est des notes, et ma collègue va me compléter au besoin aussi, c'est possible que j'en oublie, il était question aussi de qu'est-ce que ça va avoir l'air la bordure, le petit muret de ciment sur le bord ou la chaîne.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

705

Là, excusez, on parle de Jean-Marie Santerre?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

710

Oui. Oui, mais je vous donne déjà qu'un autre a parlé, au lieu de parler du muret, c'était la chaîne, ça fait que ça revient pas mal au même.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Je voulais être sûr que j'avais le bon monsieur Santerre, c'est deux (2) frères.

715

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Jean-Marie.

720

C'était la question du rapprochement, les impacts du rapprochement par rapport à la valeur de la propriété, par rapport au bruit, par rapport au fait qu'il y a une bâtisse, une troisième bâtisse qui est pas le garage mais qui va se retrouver à une dizaine de pieds du chemin, qui est très proche pour lui, ça le dérange.

725

Il a mentionné aussi que sa cour, à cause de la largeur, sert déjà d'aire d'arrêt des camions, des véhicules. Il avait des photos aussi à l'appui, que les gens arrêtaient là pour serrer les chaînes entre autres des chargements.

730

Il a fait référence à son puits, les eaux de ruissellement, je dirais des craintes par rapport à la qualité de son eau.

735

Il a mentionné également, vous allez pouvoir le retrouver dans les verbatim, comme je le disais tantôt, du fait qu'ultimement, il pourrait aussi être exproprié, c'est une option pour lui.

Il a aussi mentionné...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

740

Est-ce qu'on peut poser des questions?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui, certainement.

745

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Dans son esprit, exproprié, est-ce que c'est acheté ou déplacé ou...

750

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

On verra; j'ai pas posé cette question-là parce que je veux pas le savoir tout de suite. On verra.

755

Je veux que vous sachiez que quand on embarque dans l'expropriation, je l'ai dit tantôt, les gens des fois, exproprié – tu sais, moi je l'entendais, quand j'étais plus jeune, là, on est exproprié par le gouvernement. En pratique, avec la procédure d'indemnisation, l'expropriation, il y a des étapes, ça fait que c'est pas moi qui me fais, je dirais, celui qui va leur expliquer comment ça fonctionne, c'est à vous que je remets ça, c'est vous l'autorité expropriante.

760

Et puis ce qui le chicotait aussi beaucoup, c'était la question de toute la sécurité et puis embarquer dans une voie réservée au trafic lent lui apparaissait extrêmement difficile, comparé à une situation actuelle. C'était sa compréhension.

765

Et puis aussi du fait que pour lui, ce genre de mesure là semblait pas très courante.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

De mesure, vous voulez dire?

770

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Une voie de montée ascendante, trafic lourd.

775

Dans sa requête, dans son cas, je dirais qu'il est plus précis que ça parce que pour lui, il demande le retrait de cette voie-là comme telle, dans sa requête. Mais il a aussi fait place, il a aussi signifié qu'il avait une ouverture. On a entendu l'ouverture de la part des trois (3) requérants.

780

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Une ouverture.

785

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

790 Sauf que là, on parle d'un quatre (4) voies, c'est la justification du projet. Tantôt, vous avez parlé de justification du projet. Nous autres, si on fait pas de troisième voie, il y a pas de projet, c'est la justification du projet, c'est l'objectif du projet.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

795 Si vous acceptez d'aller en médiation, on verra qu'est-ce qui est obtenu aussi.

Ce que je vous dis, c'est que moi, je m'arrêterais pas à ça tout de suite, c'est juste ça. On verra jusqu'où ça va, c'est quoi les assises des principes, aussi. Mais il faut commencer, pour ça.

800 **PAR L'ANALYSTE:**

Oui, c'est ça, je pense que le message global qui nous venait, la route va passer trop près de la résidence, selon lui, avec l'addition de la voie lente.

805 Et il nous a beaucoup parlé des craintes qu'il avait à traverser une voie rapide, d'abord traverser la voie lente, traverser la voie rapide, et la question de sécurité, être capable d'entrer et de sortir, étant donné que selon lui, il y aurait aussi un muret qui rétrécirait l'entrée à sa propriété.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

810 Il a mentionné également, ma collègue m'a fait signe, qu'en termes de déplacement sur son terrain, il disait que c'était limité en possibilité, à cause de la superficie dont il est propriétaire.

815 Ça, pour moi, je ramène tout ça dans la notion de procédure d'indemnisation et d'expropriation, vos propres règles. Tu sais, avant la relocalisation, le déplacement sur les propriétés.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

820 Est-ce que je peux vous poser une question, est-ce qu'il vous a mentionné le fait que ces préoccupations-là, il nous en a déjà fait part par lettre, et puis on lui avait répondu par lettre, pendant la procédure, suite à ce que le BAPE a eu un premier mandat de rendre publique l'étude, dans la période de réflexion à savoir s'il demandait des audiences ou non.

825 Il nous a fait parvenir cette lettre-là et on lui a répondu. Ça, est-ce qu'il vous en a fait part de ça? Cette lettre-là, vous la connaissez?

830 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Oui, mais pas directement mais oui. Même que je vous dirais, il y avait deux (2) lettres, les deux (2) frères dans le fond, monsieur Jean-Marie et monsieur Égide Santerre.

835 Si vous avez pas d'objection, on pourrait les déposer tout simplement dans le matériel de la Commission ou sinon, je vais les ressortir quand on commencera la médiation comme telle.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

840 Pas de problème à les déposer, on est d'accord à les déposer.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

845 Le bruit, je l'ai abordé, par rapport aux impacts, il a aussi mentionné, madame Bourdages a raison, le fait que compte tenu de sa position par rapport à la route, quand il a dit déneigement l'hiver, il y a beaucoup de résidus, autres que de la neige, qui sont projetés sur sa propriété, devant la propriété.

850 Dans le cas de monsieur Égide Santerre, la question du bruit est sortie également. Pour lui, le concept du bruit persiste, au-delà de la réponse qui a été faite, là, monsieur Bérubé, il y a une lettre aussi dans ce sens-là. Tu sais, on parlait tantôt de votre lettre.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

855 Oui, oui, lui aussi nous a écrit là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

860 La Commission en a pris connaissance, aussi. Mais il y a peut-être lieu d'y revenir aussi dans tout ça, là.

865 Bon, lui aussi, bien, il a un problème pour la voie réservée, ça semble lui poser un problème de sécurité d'embarquer; donc c'est sûr qu'il y a nécessité d'avoir des explications sur comment ça marche, une voie ascendante, trafic lourd. Si vous aviez des images, puis je dirais des exemples ailleurs, si vous en faites ailleurs, ailleurs dans la région et ailleurs partout.

Il a fait part aussi que pour lui, résoudre ça, je marque baisser, lui disait le rond mais baisser le dos de la pente, dans le haut, ce serait peut-être une possibilité.

870 L'expropriation, c'est aussi une solution possible.

La question du puits par rapport à la qualité de l'eau, ça fait rapport à la neige qui est soufflée, ça l'inquiète..

875 Et puis dans son cas, c'est encore une fois le muret ou la chaîne, comment ça va être fait, quelle hauteur que ça a par rapport à sa propriété.

Dans son cas, la requête fait référence au fait qu'il est d'accord avec le tracé mais désire que la route soit abaissée devant sa propriété, ça rejoint un peu ce qu'il appelle abaisser le dos.

880 Il parle d'accumulation de neige près de la maison.

Et puis dans sa requête, il rajoute aussi la question de réduire le remplissage du terrain près du tracé, comment ça va se remplir. On n'a pas plus de détails sur cet élément-là.

885 Toute la question du puits était très préoccupante pour monsieur Égide Santerre, donc qu'est-ce qui arrive avec le puits, le rapprochement, les eaux de ruissellement, les responsabilités également s'il y avait des problèmes d'eau. Vous allez le voir dans le verbatim, pour lui, c'était la question, mon puits va tu devenir illégal compte tenu de la distance. C'est très associé à ça.

890

PAR L'ANALYSTE:

C'est ça, en fait, à la fin, il a comme résumé tout ça en trois (3) mots.

895 Pour lui, ce qui était important, c'est la question, lui pensait qu'il aurait une mauvaise visibilité pour pouvoir sortir de chez lui, donc un, c'est la difficulté de sortir de sa propriété.

Ensuite, comme vous disiez tantôt, la question du puits, il disait, bon, mon puits n'est plus protégé, il y a du sel dans la neige, bon, depuis que la maison a été reculée.

900

Il demandait aussi, le troisième point, la neige, est-ce qu'il y aurait de la place, est-ce que la neige serait soufflée devant son habitation.

Donc c'est visibilité, le puits, puis la neige.

905

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

910 Ce que je vous demandais tout à l'heure, au sujet des lettres qu'on leur a transmises, parce que le sentiment que j'avais, c'est que ces gens-là avaient comme un besoin de sentir que la lettre, il y avait un engagement ferme de notre part; nous autres, c'est sûr qu'on le prend pour un engagement ferme à partir du moment où on envoie une lettre. On écrit, entre guillemets, là, au nom du ministère.

915 Mais pour ces gens-là, c'est pas toujours évident, ils ont besoin d'avoir une tierce partie, le BAPE en occurrence, pour peut-être se faire confirmer ça.

Est-ce que c'est ce que vous savez senti? Parce que les réponses à ça, on les a mises dans la lettre, on a pris un peu des engagements mais ça les satisfait pas, ces engagements-là, ou ils les croyaient pas?

920

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Pour l'instant, moi, c'est pas cette réponse-là que je cherche, mais je comprends que vous la cherchiez.

925

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Bien là, je veux dire les arguments en réponse à ça ou en propositions, parce qu'il y a des craintes, il vous fait part de craintes auxquelles on a donné des réponses, pour lesquelles, par exemple, on pense qu'il y a pas de crainte à avoir.

930

Là je me dis, il est pas d'accord, il nous croit pas, c'est quoi, là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

935

Regardez, si vous pensez que ce que vous avez déjà fourni est suffisant, vous représenterez cette lettre-là de meilleure façon.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

940

Là, vous allez plus à fond avec ça?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

945

Bien oui. Mais là, on peut pas faire ça après-midi, là, je veux dire c'est certain. C'est une première prise de contact.

Mais je vous dis tout de suite, même s'il avait fait une ouverture, on n'aurait pas touché à ça après-midi. Je vas m'arranger pour que ça marche. Il faut que vous me fassiez confiance aussi, là. C'est certain que je serai pas ici pour pas que ça marche.

950

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Oui, oui, je suis d'accord. Je voulais savoir, s'il y a d'autres aspects, autrement dit, on travaille sur d'autre chose, on dit, bon, de quelle façon...

955

PAR L'ANALYSTE:

Ils nous ont pas dit comme tel qu'ils les rejetaient, alors je pense qu'on n'est pas rendu là encore.

960

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

965 Dans le cas de monsieur Michaud, monsieur Michaud, lui c'est la notion d'être pris dans un cul-de-sac, dans une cuvette, par le renhaussement chaque côté; les remblais, la surélévation de la route, la 232; d'être coincé vraiment dans un coin, là, où c'est surélevé autour, avec les impacts sur l'écoulement des eaux, son eau, le bruit.

970 Il nous a mentionné qu'il avait exploré avec vous différentes options déjà, il nous a parlé qu'il y avait trois (3) options qui avaient déjà été évaluées ou approchées, et que la médiation est arrivée avant que ça continue comme discussion.

Il nous a parlé que vous sembliez ouverts comme les deux (2) autres, sauf que la médiation est arrivée au moment où il était encore comme en attente.

975 Ça rejoint un peu votre question de tantôt aussi, là. On entame une procédure, c'est là qu'on commence; pour moi, le jour zéro, c'est à partir d'aujourd'hui, là, c'est ça qu'il faut que vous compreniez par rapport à d'autres démarches, indépendamment de ce qui a été dit. C'est à vous que ça appartient de vous repositionner par rapport à ça, pas à nous.

980 Pour lui, il a même mentionné qu'il avait encore une quatrième option qui était faisable et là, il l'avait dans la tête; il a abordé quelque chose que vous allez lire, qui ressemble au fait, cette option-là, ce serait de déplacer l'intersection encore plus loin, il voit une possibilité. On verra.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

985 Mais là, vous avez pas plus à nous donner que ce qui est sur la lettre, autrement dit?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

990 C'est certain.

995 Il faut que vous compreniez comme il faut la procédure, monsieur Bérubé, là. Je vous vois hocher de la tête, là, je veux bien aller le plus loin possible mais je m'arrangerai pas pour pas que ça marche, on va s'arranger pour que ça marche, ça c'est sûr. Et puis si ça marche pas, c'est parce que les efforts ont été faits et puis qu'il y a pas moyen d'avoir un terrain d'entente.

1000 Mais si on est là aujourd'hui, c'est parce que ça a pas marché à date, sinon vous avez pas besoin de nous autres. On va essayer que par notre présence, pas que vous ayez besoin de nous autres, ça c'est secondaire pour nous autres, il y a d'autre chose à faire au bureau, je peux vous le dire. Mais on va s'assurer que par la démarche, on puisse prendre les chances, on va toutes les mettre pour voir s'il y a un chemin de rencontre, dans un cadre qui est formel, celui de la médiation. C'est ça, la démarche.

1005 Et quand je dis ça, ça questionne pas ce qui a déjà été fait, mais je suis pas naïf non plus, là. Je suis bien conscient que vous avez déjà entrepris des démarches, c'est de pas en avoir fait qui aurait été étrange, on le comprend, ça.

1010 Mais c'est pas moi qui va le régler, le dossier, c'est vous avec eux autres. Je vas servir de facilitateur. Le plus loin que je vas être capable d'aller, je vas y aller, mais je vas être entre vos deux (2), entre les deux (2) parties, tout simplement, dans une atmosphère de travail qui est agréable. Ça va être ça qu'on va faire ensemble.

PAR L'ANALYSTE:

1015 Monsieur Michaud nous a mentionné qu'il y avait une simulation visuelle qui avait été effectuée de la courbe de la route 232 est, et des remblais à proximité de son habitation. Est-ce qu'il y aurait possibilité qu'on puisse jeter un coup d'oeil?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1020 C'est une copie qu'on peut garder?

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1025 Ah oui, oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1030 Merci.

1035 L'autre élément qui a été mentionné par monsieur Michaud, bien, encore une fois la question de la neige, du déneigement. Du fait d'être dans un cul-de-sac, est-ce que ça va tomber aux mains de la Municipalité, si c'est le cas, comment ça va être géré, qu'est-ce qui va arriver.

1040 Et là, on l'a informé qu'on rencontrait, l'après-midi, la Municipalité. La Municipalité, c'est un élément qui a été abordé. Donc, mais que ce soit le temps, on va pouvoir revenir auprès de la Municipalité et de s'assurer.

1045 Pour moi, c'est un accessoire, je dirais, à la proposition du ministère, mais c'est un élément qu'on va aller chercher nécessairement dans notre dossier.

1045 Un autre élément, c'était le fait que dans son cas également, les limites de déplacement sur sa propriété étaient limitées. Il disait, il y a des contraintes importantes, là, en superficie.

1045 Il a aussi mentionné qu'à cause de ce qu'il appelait la cuvette, les deux (2) montées chaque côté, la surélévation des deux (2) routes, il s'inquiétait sur comment ça va se comporter

par rapport à la neige, est-ce qu'il va avoir plus de neige, est-ce que ça va changer je dirais sa vie là où il est présentement.

1050

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Pas la neige de la route, là, la neige...

1055

PAR L'ANALYSTE:

Qui tourbillonne.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1060

Accumulation de neige.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1065

L'accumulation de neige dans sa cuvette, là.

Est-ce qu'il manque des morceaux?

PAR L'ANALYSTE:

1070

Non.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1075

Il m'en manquerait un. Tantôt, vous avez mentionné, au sujet d'un des deux (2) messieurs Santerre, qu'il était prêt peut-être à être relocalisé ou même exproprié, si je me souviens.

Dans le cas de monsieur Michaud, est-ce qu'il y a eu une ouverture de ce côté-là, il a tu parlé qu'il serait prêt à être relocalisé ou acheté à la rigueur?

1080

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

La question a été abordée, et puis effectivement, il y a eu une certaine ouverture. Mais, je dirais, ça reste à discuter, oui.

1085

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

C'est flou, ce que vous me dites, ça reste à discuter.

1090

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, je peux pas inventer des réponses pour vous faire plaisir.

1095

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Oui, oui, je comprends.

1100

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais c'est une chose que j'attends de vous autres.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1105

Mais je veux dire, il en a parlé, donc il a cheminé un peu de ce côté-là. Parce que ça a déjà été mentionné et c'était une fin de non-recevoir. J'ai su que par après, bon, il avait cheminé un peu là-dedans, vous me le confirmez, là, il est pas fermé totalement.

1110

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Ça a pas été rejeté.

PAR L'ANALYSTE:

1115

Moi, de ce que j'ai compris, c'est qu'il nous avait dit que ça avait été une offre de votre part, mais il nous a pas précisé plus loin son opinion à propos de ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1120

Ça met fin au contenu et l'explication qui entourait les requêtes d'audience publique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant de passer à ma demande de consentement à la médiation? Des réponses qu'on peut vous fournir; des fois, on peut pas.

1125

PAR M. LOUIS BELZILE:

Les parties étaient ensemble, les trois (3), les trois (3) personnes étaient ensemble pour discuter de ça?

1130

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui.

1135

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1140 Peut-être quelque chose que je comprends pas, là. Là, ça veut dire qu'il va falloir – comment qu'on peut procéder, nous autres, si on sait pas...

En tout cas, c'est la suite que je comprends pas, là. On va les rencontrer ensemble? Moi, je peux pas procéder avec ça, là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1145 Bien, si vous estimez que vous pouvez pas avoir une proposition à faire, ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire des rencontres et on va les rencontrer, avec eux autres, simplement.

1150 Donc ça signifie que vous sachiez c'est quoi votre marge de manœuvre; ça signifie que vous établissiez qu'est-ce que vous êtes prêts à faire.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1155 Mais quand est-ce qu'on va savoir ce qu'ils veulent?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, je peux pas inventer des réponses pour eux autres, je prends ça comme c'est, là.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1160 Non, mais c'est parce que nous autres, c'est toutes des choses qui leur ont été offertes, alors – en tout cas, peut-être que je comprends pas. On va cheminer!

1165 Parce que moi, je retourne chez nous, là, je sais pas quoi faire avec ça, là. Tu sais, on peut tout vous montrer, ça a tout été analysé, ça a tout été étudié. Je fais quoi, demain matin?

1170 En tout cas, peut-être que – je me demande comment je vas faire pour progresser, moi, demain matin.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Bien c'est ça, la prochaine étape, c'est quoi?

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1175 Ça a tout été analysé, ça, on les a, les réponses.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Parfait, parfait. Mais au-delà des réponses, il faut que vous établissiez, il y a tu des positions de réserve que vous avez, il y a tu d'autres éléments.

1185 Si vous me dites, tout ça a été offert et puis nous autres, c'est final, bien, on fera pas de médiation.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1190 Bien, tout ça a été offert. Dans le cas, bien, c'est trois (3) cas différents, si on parle du cas de monsieur Michaud, j'ai eu une rencontre avec lui, il était pas d'accord avec le projet, bon, il m'a fait part de ses inquiétudes, bon, ça fait qu'on a regardé pour avoir une autre option.

1195 Je lui ai présenté une autre option, il a refusé. J'ai dit, à la limite, seriez-vous – parce qu'on sait jamais, des fois il y a des gens qui s'opposent à un projet, ils s'opposent à un projet mais c'est parce qu'ils veulent être achetés, c'est dur de savoir le fond de la pensée, on est toujours pratiquement les derniers à le savoir, ça fait que je lui ai offert, j'ai dit, à la limite, j'ai dit, est-ce que c'est d'être acheté que vous voulez. Aïe là, il en était pas question, il en était pas question.

1200 Ça fait qu'on a préparé d'autres scénarios suite à des demandes qu'il nous a faites. Le soir même de la présentation, il a fait une demande, après la séance, on s'est parlé, il m'a demandé la possibilité de tasser le tracé un petit peu plus et peut-être qu'il accepterait ou encore, en tout cas, on avait pensé à autre chose.

1205 Bon, nous autres, on a préparé ça. J'ai demandé à le rencontrer et il a jamais voulu me rencontrer. Ça fait que là, je veux dire, il était probablement de bonne foi, pourquoi il voulait plus me rencontrer, il était pas disponible ou non; j'ai dit, n'importe quand, je suis à quarante-cinq (45) minutes de chez nous, et puis j'arrive et je vous présente ça.

1210 J'ai discuté avec sa femme, la dernière fois il était absent, j'ai jasé avec elle, je lui ai expliqué en gros; j'ai dit, quand vous voudrez, je vas aller vous présenter ça. Ça fait qu'il a pas voulu. Bien, il a pas voulu, excusez, en tout cas, il m'a pas rappelé, j'ai pas eu de nouvelle de lui. À un moment donné, je peux pas m'inviter chez les gens. Ça fait que c'est resté là.

1215 Quand vous me dites, tout à l'heure, en parlant de ses préoccupations, vous m'avez mentionné qu'il aurait voulu avoir une intersection plus éloignée. Bon, je vous demande, c'est quoi; peut-être que cette option-là, je l'ai pas analysée. Et puis vous me dites, bien, on n'a pas creusé davantage, vous le savez pas.

1220 Ce qui fait que, comme dit Jean-Louis, c'est quoi la troisième phase!

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1225

C'est assez simple. Je peux pas savoir ce que vous avez discuté avec; moi, je pars au jour zéro, aujourd'hui.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1230

On peut tout vous présenter ça.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1235

Mais prenez pas ça ni en négatif, ni en positif. Je peux pas partir de ça, on peut pas faire une médiation à rebours, commencer par en arrière. Il faut commencer au commencement, et puis le commencement, c'est présentement.

1240

Maintenant, c'est à vous de décider comment vous allez là-dedans, vous êtes interrogateurs. Je leur mettrai pas des préoccupations qu'ils ont pas, là, c'est pas ça le but, là. Le but, c'est quoi, c'est quoi qu'ils veulent.

1245

Bon, ils nous font part de différentes affaires. À partir des préoccupations, il y a tu d'autres scénarios. Je le répète, si vous me dites, vous me dites avec un (1), si ce que j'entends de monsieur Loranger, c'est qu'on leur a tout dit ça, si on leur a tout dit ça et vous avez rien d'autre à offrir, si c'est ça que vous me dites, je vas vous dire, bien, pensez beaucoup à consentir ou pas à la médiation.

1250

Et je vous dirais également, est-ce que ça a été compris comme il faut, il y a toutes sortes d'éléments là-dedans. Ça a pas rapport tout le temps à l'émetteur, là, c'est pas juste ça, là.

1255

Ce qui peut vous convenir, ça peut être qu'on s'assoit directement avec eux autres, on va les prendre, dans une situation comme ça. Ça pourrait être – sauf s'il y a quelque chose qui les concerne tous ou plusieurs – ça pourrait être pris un par un, les rencontrer et reprendre ça, en disant c'est quoi qui convient.

1260

Est-ce que vous vous arrêtez sur ce qui a déjà été offert, ça me regarde pas, ça. Moi, je vas prendre compte de ce que vous offrez, je vas regarder leur réaction. C'est ça que je vas faire.

1265

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Mais la procédure...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1270 Mais quand est-ce qu'on va savoir qu'est-ce qu'ils veulent? Parce que moi, là, je peux bien m'en retourner chez nous, là, le tracé, il faut tu que je le tasse vers le nord ou vers le sud, je le sais pas. Moi, je veux juste savoir...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1275 Mais tantôt, vous disiez que déplacer le tracé, c'est dans la justification?

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1280 Non, tout à l'heure, c'est parce qu'il a été question d'enlever une voie, une voie lente.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1285 C'est différent, là; lui, son tracé, c'est le raccordement, c'est pas la route.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1290 C'est bien sûr que si la question, c'est de savoir c'est quoi ce que lui appelle la quatrième option alors que vous, vous me parlez de deux (2) options, moi je ferai pas un débat sur sa troisième ou quatrième, c'est pas ça que je vas faire entre vos deux (2), là, c'est certainement pas ça.

1295 C'est certain que c'est avec lui qu'on va s'asseoir. C'est pas moi qui va prendre ce qu'il va me dire et venir vous rencontrer pour vous dire, il veut ça, et vous, vous allez m'expliquer pourquoi que ça a de l'allure ou ça a pas d'allure; on fera pas ça de même, c'est sûr. Sur cette question-là, la réponse, c'est: ça va se faire avec lui.

1300 Ce que je vous dis, vous avez des positions, vous me dites que vous avez une position pour chacun de ces points-là; vous avez le choix de venir les présenter, les mêmes, une par une, devant moi, et éventuellement avoir de la marge de manœuvre. Ça vous appartient, ça, c'est pas à moi que ça appartient.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1305 Ça veut dire, si je comprends, là si on parle du cas à monsieur Michaud, on va traiter les autres pareils, dans le même ordre, on prépare notre dossier à savoir qu'est-ce qu'on est prêt à faire pour améliorer la situation pour répondre aux demandes et s'approcher.

1310 Et après ça, ça, soit on vous le présente à vous ou on vous le présente à vous en présence de monsieur Michaud...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

En sa présence.

1315

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

... à notre choix ou à votre choix.

1320

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Dans ce cas-là, pour moi c'est clair, je viens de répondre là-dessus précisément, dans ce cas-là, c'est bien clair, je ferai pas de commissions entre les deux (2) pour que vous me disiez, bien ça, vous l'avez mal compris, c'est pas un chaînage 22, c'est un chaînage untel. Je veux faciliter et je veux pas être celui qui fait en sorte que ça aurait été bien compris ou mal compris.

1325

Mais j'arrive dans un dossier, à sa face même, il y a des choses qui ont pas été comprises. On va s'arranger pour que vous transmettiez l'information et puis s'arranger pour qu'il ait de l'information qu'il comprenne. Et puis après ça, s'il dit non, c'est non.

1330

Mais après, il faut que je le constate aussi. Je le sais pas, moi, ce qui a été répondu là-dessus, là, je le sais pas. Vous me parlez de votre connaissance du dossier, tout simplement. Sur cette question-là, c'est certain que ça va être de cette façon-là, ça peut pas faire autrement. À moins qu'il y ait une autre façon que je connaisse pas, là. C'est possible.

1335

Si vous me dites que vous préféreriez travailler autrement, d'une autre façon, gênez-vous pas, là, on est ouvert à n'importe quelle solution, n'importe quelle. Mais ce qu'on cherche, c'est ce qui va être efficace.

1340

Ça fait que là, ce qu'on a devant nous, je m'appuie toujours sur votre énoncé de tantôt, si c'est ça, si c'est ça et puis qu'il y a pas d'autres positions à développer de la part du ministère, bien, on va faire les rencontres sur cette base-là avec chacun des requérants, on en a trois (3).

1345

Ce que je vous dis, il faut quand même que vous soyez prêts à voir s'il y a pas un ajustement possible, tout simplement. C'est ça que je m'attends.

1350

Maintenant, cette marge-là, elle vous appartient à vous, elle m'appartient pas à moi. Je ferai pas de pression pour signer quelque chose qui fait pas votre affaire, jamais; pas plus que je vas faire une pression sur les requérants pour qu'ils acceptent, en tordant le bras.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

C'est clair.

1355

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Plus que tantôt? Ou sinon, c'est quoi, dites-le, monsieur Loranger, sentez-vous bien à l'aise, là.

1360

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Non, non. C'est parce que, en tout cas, j'ai de la difficulté à comprendre, c'est parce que là, il va falloir les rencontrer, il va falloir retourner. Parce qu'un tracé de route, là, il va y avoir plusieurs rencontres, c'est ça que je m'aperçois, il va falloir discuter longtemps parce que...

1365

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Bien, c'est sûr que ça se fera pas dans une rencontre, là. De toute façon, ça se fait pas dans une rencontre, là.

1370

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Non, non, je m'attendais pas qu'il y ait juste une rencontre non plus, là. Non, non, bien là, on va comprendre qu'est-ce qu'ils veulent, on va être en mesure de répondre.

1375

Parce que moi, là, je suis dans les airs, là, c'est pas plus que ça.

PAR M. LOUIS BELZILE:

1380

Dans le fond, si je comprends bien...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais il y a quand même un message - je vous reviens tout de suite, monsieur Belzile, juste finir son affaire. Je pense qu'il y a quand même un message qu'on est capable de décoder, là, et je pense que vous êtes en mesure de le faire aussi, là. Il y a quelque chose qui marche pas dans la compréhension, à sa face même, là. Ce qui vous apparaît évident a pas l'air d'être si évident de l'autre côté, pour toutes sortes de raisons, peu importe les raisons; je me soucie pas des raisons, moi.

1385

1390

Et puis je pense pas, et je cherche pas non plus à savoir - c'est pas une question de job bien faite ou job mal faite, ça a pas rapport avec ça, ça a pas rapport avec ça. À mes yeux, c'est parfaitement clair, et je veux que vous me compreniez comme ça.

1395

Mais il y a un état de fait, là. Ce qui est certain, c'est que j'inventerai pas des problèmes, certain, ni d'un sens ni de l'autre.

Monsieur Belzile.

1400 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

Dans le fond, c'est un petit peu ça que je voulais dire, si je regarde monsieur Santerre, lui, il pense qu'il a des problèmes au niveau de l'accès à sa propriété, pour rentrer, parce qu'il va traverser un deux (2) voies, et puis pour sortir, parce qu'il va arriver dans une voie lente. Tu sais, c'était de lui expliquer que c'est peut-être pas un si gros problème que ça.

Au niveau du bruit, c'est la même affaire, est-ce qu'on améliore le bruit, tu sais, par rapport à sa résidence, est-ce qu'il va avoir plus de bruit ou bien il va avoir moins de bruit, par rapport au projet. C'est lui expliquer c'est quoi, c'est quoi nos conclusions.

1410

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Le plancher, c'est ça.

1415 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

C'est ça, dans le fond.

Et puis je pense aussi qu'il y a une question d'expropriation.

1420

Au niveau des puits d'eau potable, bien, il y a sûrement des compensations si jamais le tracé affecte le puits d'eau potable; c'est au niveau de l'expropriation, peut-être. Il y a des compensations.

1425 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Si ça va en compensation, expropriation, ça reste que c'est à vous de voir...

1430 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

C'est à nous autres à discuter...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1435 ... c'est quoi votre marge de manœuvre, c'est quoi que vous êtes en mesure de faire.

PAR M. LOUIS BELZILE:

... de façon formelle devant le médiateur, c'est ça.

1440

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Exactement.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1445

Autrement dit, on va préparer les dossiers selon la connaissance qu'on a de la problématique avec ce que vous venez de nous rapporter, avec les lettres de demande qu'ils ont présentées. Et quand on est prêt, on vous fait signe et puis on rencontre ces gens, et puis on leur fait part de nos propositions.

1450

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Oui. On vous demande de nous le dire un peu d'avance.

1455

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

On recommence à zéro et puis on vous présente...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1460

Être capable de le savoir une couple de jours d'avance, ça nous permet de s'assurer qu'on ait une salle pour le faire, aussi. Parce qu'on veut le faire là-bas, à Squatec.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1465

Ça va, ça va, pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1470

Il y a tu d'autres questions?

Ça veut dire, un, je vous demande si vous donnez votre consentement à participer à la médiation.

1475

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1480

Deuzio, l'autre élément, ça va être la préparation du dossier. Je vous dirais, combien de temps ça vous prend? On va s'attendre d'avoir une réponse plus tôt quand vous êtes en mesure de le faire, et puis de nous aviser quelques jours d'avance pour qu'on puisse organiser des rencontres. Et puis en même temps, aviser les gens qu'il y a une rencontre possible aux environs de telle date. Ça, c'est ce qu'on s'attend à court terme.

1485

1490 Le reste, bien, on se rencontrera. Il s'agit d'avoir les gens pour et avoir les informations pour pouvoir au moins, sur le plancher, donner l'information, même si elle a été dite, partir de ça et après ça, voir comment ça avance. C'est ça que je vous conseille, dans le cadre de ce que vous pouvez faire, jamais plus.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1495 C'est beau. Ça veut dire que là, le délai, on peut tu regarder tentativement pour des dates aussi ou...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1500 Oui, mais là, la balle est dans votre camp. Ça vous prend une (1) semaine, deux (2) semaines? Là, c'est une réponse de vous qu'on attend.

PAR M. LOUIS BELZILE:

1505 C'est quoi les délais, pourrais-tu nous expliquer, parce que c'est deux (2) mois je pense, la médiation?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1510 Oui, mais comme je disais, deux (2) mois, on commence la médiation tout de suite, tout de suite.

PAR M. LOUIS BELZILE:

1515 Deux (2) mois à partir d'aujourd'hui.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1520 Mais ça, c'est pas grave, bien, je dis, c'est pas grave, si on vous recontacte pour vous dire la date dans les jours qui viennent, pas lundi prochain, cette semaine si je reprends contact, je regarde madame Boutin parce qu'on s'est parlé, je sais pas à qui je dois m'adresser...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1525 Madame Boutin.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Avec vous; si je vous recontacte dans le courant de la semaine pour vous dire à quelle date on serait disposé à vous rencontrer et à les rencontrer, eux, avoir un dossier prêt, ça, on

1530 pourra peut-être même vous transmettre le dossier avant ou vous voulez l'avoir "live" avec eux autres?

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1535 Dans un cas, ça a été fait; dans l'autre cas, on l'a pas fait. Ça change pas grand-chose.

Je vous dirais, amenez-le et puis faites-le au fur et à mesure. Je pense que vous avez avantage à le faire comme ça, et à voir comment ça avance, simplement, compte tenu de ce que vous avez dit tantôt, c'est pour ça que je vous réponds dans ce sens-là.

1540

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Deux (2) semaines, à peu près, pour monter le dossier, tout ça, pour vous autres, c'est raisonnable, c'est acceptable?

1545

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Ce qui est raisonnable, c'est autre chose. Mais on va comprendre que ça vous prend du temps aussi pour arriver et que ce soit constructif.

1550

Si vous nous dites, dans deux (2) semaines, on est prêt à y aller, ça va être deux (2) semaines, on va respecter ça.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1555

OK. En tout cas, c'est l'ordre de grandeur, là.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1560 Oui, on va attendre que vous confirmiez, pour un.

Mais ce qu'on va faire, si vous me dites, on est prêt le jeudi en tel, on va vous dire, on va commencer plutôt le lundi suivant ou si vous êtes bons pour le mercredi au lieu du jeudi après-midi, il y a une question de se réserver peut-être au moins deux (2) jours. Ça se peut que ça passe dans une journée, c'est possible qu'il y ait besoin même de votre part de revenir pour voir si selon ce qui est sorti – et puis là, j'ai pas de lapin caché, là, mais je reste ouvert à ce qu'on va entendre.

1565

Ça va rester à vous à décider si ce qui est entendu là, si c'est une voie à explorer ou pas. Si vous dites, ah ça, on pourrait explorer ça, bon bien, si c'est ça, en fait vous pouvez revenir, encore une fois la balle va vous revenir dans ce sens-là.

1570

Mais de s'arranger pour que ça tombe au moins sur un milieu de semaine plutôt que vers la fin de la semaine.

1575

D'autres éléments? Je vous rappelle que s'il y a quelque chose, vous recontactez la Commission et puis on va essayer de vous donner les réponses les plus précises possibles, quand c'est possible.

1580

PAR L'ANALYSTE:

Il y a un autre point, la ligne électrique, là...

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1585

Monsieur Santerre?

PAR L'ANALYSTE:

1590

Non, ça vient pas de monsieur Santerre, quelqu'un qui nous a mentionné, un (1) ou des producteurs de pomme de terre, en haut de la côte, qui mentionnait que la ligne électrique, à l'heure actuelle, passe du côté sud où c'est un côté qui est en exploitation, et il se demandait s'il y avait pas possibilité que la ligne électrique, après le projet, passe du côté nord.

1595

Mais là, on s'est pas engagé plus loin là-dedans, on n'était pas sûr même si c'était de votre ressort, là, à ce moment-ci, de discuter de ça.

Je voulais simplement mentionner qu'on vous fait part de cette inquiétude-là.

1600

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Présentement, elle est au sud et eux autres souhaiteraient qu'elle soit au nord après?

PAR L'ANALYSTE:

1605

C'est ça.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1610

C'est qui qui est au nord, c'est eux autres aussi ou des voisins d'en face.

PAR L'ANALYSTE:

1615

Bien c'est ça, on a demandé s'il y avait des habitations, et puis il semblerait qu'il y a des habitations au nord et au sud. Là, les choix d'Hydro-Québec, on n'en a pas connaissance, là.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1620 Si, par le projet, la ligne actuelle doit être déplacée, après ça il revient un petit peu à Hydro-Québec de choisir; si elle a pas d'objection à aller sur un bord ou sur l'autre...

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1625 Je comprends pas en quoi ça nuit à la culture.

PAR L'ANALYSTE:

1630 Ah, c'est parce que les pylônes de la ligne étaient du côté des cultures, alors j'imagine que les agriculteurs préféreraient que ce soit sorti des champs et que ce soit placé du côté nord de la route.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

1635 C'est une ligne à haute tension, c'est des poteaux ou...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Ils parlaient des encrages, ça veut dire que c'est vraiment des haubans.

1640 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

Si la ligne est à être déplacée, on pourra...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

1645 Bien, je pense que vous allez établir, strictement pour les fins officielles, c'est quoi les responsabilités du ministère par rapport à Hydro.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1650 Bien c'est ça, c'est qu'on voit un petit peu, là. Si la ligne, on est obligé de la déplacer de par nos travaux, qu'on la déplace sur un bord ou sur l'autre, c'est Hydro, à moins qu'Hydro ait des grosses contraintes, ça nous dérange pas trop, à moins qu'Hydro ait des problèmes épouvantables, là.

1655 Là c'est sûr que si elle est haubanée, il peut y avoir des problèmes, là.

1660 Mais là, il faut vérifier si elle est déplacée ou pas. Parce que si elle est pas déplacée, nous autres on sera pas d'accord, mais si on la déplace, coût pour coût, ça va être la même chose. C'est juste les contraintes d'Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Mais ça a pas été mentionné par les requérants, ça a été mentionné par la Municipalité.

1665 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Ça peut être minime, ça peut être un poteau de plus, ça, on n'est pas à un poteau près.

1670 Mais le point final, c'est plus Hydro. Il faut vérifier si nous autres, on les déplace; si on les déplace, bien là...

PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:

Autre chose?

1675

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Non.

1680 **PAR LE COMMISSAIRE-MÉDIATEUR:**

Si c'est ça, on vous remercie d'être venus nous rencontrer ici, on apprécie énormément, énormément, on sait que vous aviez aussi d'autres contraintes pour la suite de la semaine, à ce qu'on m'a dit, ça fait qu'on apprécie que vous soyez venus.

1685

Et puis le reste, soyez assurés qu'on va prendre les moyens pour que la recherche d'une solution soit possible, à partir d'éléments actuels ou autrement. Mais on va commencer avec les éléments actuels qui sont sur la table, simplement.

1690

Merci beaucoup.

1695

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypistes.

1700

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.